

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>le</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de  
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,  
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

## Gare de Saumur (service d'été, 13 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Indépendance belge parle d'une protestation que  
M. Thounel aurait adressée aux cabinets d'Au-  
triche et de Madrid, au sujet de certains arrange-  
ments qu'ils auraient proposés pour dénouer la  
question romaine.

Nous croyons savoir que cette protestation n'a  
jamais existé que dans l'esprit du correspondant de  
la feuille belge. (Le Pays.)

On écrit de Vienne que le cabinet français aurait  
fait à la Porte des ouvertures par lesquelles il déclai-  
rerait que, quel que soit le résultat des opérations  
dans l'Herzégovine, la Bosnie et le Montenegro, la  
France ne pourrait tolérer et ne tolérerait en aucun  
cas aucune modification politique du Montenegro de  
nature à léser l'indépendance de ce pays.

La même lettre ajoute qu'une déclaration ana-  
logue aurait été faite par la Russie.

Nous croyons que les deux gouvernements dont  
il est question dans cette lettre n'ont pas eu à faire  
et n'ont pas fait une déclaration que les traités existants  
rendent inutile.

Jusqu'à présent, la Porte n'a fait aucune mani-  
festation de nature à donner à penser qu'elle eût  
l'idée de modifier l'état du Montenegro, et nous  
avons tout lieu de croire, au contraire, que c'est  
en vue de faire observer les conventions auxquelles  
ont concouru la France et la Russie qu'Omer pacha  
a été envoyé à Mostar et placé à la tête d'une armée  
de 50,000 hommes. (Idem.)

A Constantinople, le 29 mai, il a été tenu une  
conférence chez Aali pacha ; on y a décidé le réta-  
blissement d'un pouvoir unique et chrétien dans le  
Liban, dont le chef appartiendra à la religion de la  
majorité, et qui, au lieu de dépendre du pacha de  
Beyrouth, relèvera directement de la Porte.

Cette combinaison met fin à l'autorité que les  
Druses avaient obtenue par l'arrangement de 1845,  
et à l'ingérence des agents ottomans dans la Mon-  
tagne, en même temps qu'elle donne pleine satisfac-  
tion aux démarches de la France. — Havas.

Les télégrammes de Turin sont préoccupés pres-

que exclusivement de la santé de M. le comte de  
Cavour. Le président du conseil est tombé subite-  
ment malade dans la nuit de mercredi à jeudi, et  
deux saignées ont été jugées nécessaires. La dépê-  
che du lendemain dit qu'on n'a pas de craintes so-  
rieuses.

La chambre s'est ajournée à mercredi.

Les correspondances de Turin constatent d'ail-  
leurs que la journée de la Fête-Dieu s'est partout  
passée dans le plus grand ordre, et elles démentent  
les bruits tout à fait exagérés et même dénués de  
tout fondement, qui ont couru tant sur les mauvai-  
ses dispositions des ouvriers boulangers de Turin que  
sur les mouvements qui ont éclaté dans certaines  
provinces. Il n'est pas jusqu'au royaume de Naples  
dont les troubles n'aient été, disent ces correspon-  
dances, présentés de la manière la plus exagérée.

Une dépêche de Rome annonce qu'il s'organise  
des comités révolutionnaires dans les provinces  
des États pontificaux qui ont été annexées au Pié-  
mont. (Le Pays.)

Nous signalons à nos lecteurs la dépêche suivante  
envoyée aux représentants du roi François II près  
les cours étrangères, relativement à l'emprunt de  
500 millions dont M. de Cavour vient de présenter  
le projet au Parlement de Turin.

Nouvelle dépêche envoyée aux représentants de  
François II à l'étranger.

Rome, le 25 mai 1861.

Monsieur,

Le gouvernement du roi de Piémont vient de pré-  
senter au Parlement de Turin un projet d'emprunt  
de 500 millions de francs.

S'il s'agissait uniquement d'une opération finan-  
cière du Piémont et pour lui seul, un autre gouver-  
nement n'aurait pas à s'en mêler ; mais comme la  
plus grande partie de cet argent sera affectée à étan-  
dre davantage le joug qui pèse sur les populations  
des Deux-Siciles, et à augmenter avec une nou-  
velle dette publique les charges que le désordre de  
l'usurpation rend insupportables, Sa Majesté se croit  
obligée envers elle-même et envers ses peuples de  
protester hautement contre ce projet d'emprunt,  
déclarant dès à présent (pour que personne ne se  
fasse illusion là-dessus) qu'elle est décidée à ne ja-

mais en reconnaître les effets pour ce qui regarde  
les intérêts des Deux-Siciles.

Vous donnerez, Monsieur, communication de  
cette protestation à M. le ministre des affaires  
étrangères du gouvernement auprès duquel vous  
êtes accrédité.

Agrérez, etc. Signé : DEL RE.

Une lettre de Vérone, du 29 mai, contient ce qui  
suit : « Dans deux jours aura lieu le changement de  
troupes autrichiennes le long du lac de Garde jusqu'à  
Trento. Ces dispositions sont nécessitées par de  
nombreuses désertions qui déciment les rangs de  
l'armée impériale. Désormais, tous les quinze jours,  
les troupes changeront de lieu de campement. —  
Havas.

Nous apprenons que le nouveau gouverneur de  
Varsovie, Merchelewski, est investi, par intérim,  
du gouvernement civil du duché de Varsovie jusqu'à  
l'arrivée du général Souchozanow.

La procession qui a eu lieu le 28 a passé tran-  
quillement.

Les troupes sont toujours campées dans les rues.  
L'état militaire continue. (Le Pays.)

New-York, 22 mai. — Le congrès, réuni à Mon-  
gomery, a ordonné l'émission de 50 millions en  
obligations payables en 20 ans, à 8 0/0 d'intérêt.

Le gouvernement fédéral ne fera aucune attaque  
immédiate.

Le président Lincoln déclarera la guerre à toute  
puissance européenne qui interviendrait dans le  
différend, et il informe l'Espagne que si elle prend  
possession de Santo Domingo, c'est à ses risques et  
périls.

Le président accepte le code maritime du congrès  
de Paris de 1856 et accepte également un régiment  
de volontaires canadiens.

Le gouverneur du Kentucky défend aux troupes  
fédérales confédérées de venir sur le territoire du  
Kentucky, qui est neutre.

Le blocus de Charleston a été levé.

Le président Davis est arrivé à Pensacola et a été  
reçu avec enthousiasme.

Un steamer fédéral a détruit une batterie défen-  
dant les approches du fort de Norfolk. — Havas.

## FEUILLETON

## UNE VENGEANCE ANGLAISE

(Suite et fin.)

Les ruines provenaient d'une vieille pagode depuis  
longtemps abandonnée; les figuiers sauvages y poussaient  
en toute liberté, et des plantes parasites pendaient dans  
les fentes des murailles à demi-usées par le temps. — Les  
tigres dormaient, paresseusement allongés à l'ombre  
des massifs, le muse dans les pattes et l'oreille pen-  
dante...

Les quatre éléphants choisirent leur position de com-  
bat avec toutes les précautions usitées en pareil cas, et  
quand les tigres se reveillèrent, les chasseurs armaient  
leurs carabines, et la bataille pouvait commencer.

Le réveil fut terrible.

M. Bonnington avait pris place dans un howdah, à  
côté de Lucy ; le major était monté près de Milady Tur-  
ner ; quant à M. Gus-Brough, et aux deux commis de la  
Compagnie, ils s'étaient partagé les deux autres éle-  
phants.

Les trois tigres s'étaient levés d'un seul bond, et trois  
gris rauques venaient d'ébranler les ruines.

Le soleil était alors tout à fait sorti de l'horizon ; ses  
rayons, tombant obliquement sur le pelage des monstres  
irrités, en faisaient chatoyer les vives couleurs.

Ce fut un spectacle inouï, dont les chasses européen-  
nes ne sauraient offrir d'équivalent.

Les trois bêtes fauves s'élançèrent de leur retraite, et,  
le regard fulgurant, le muse contracté, la queue agitée  
d'ondulations menaçantes, elles se présentèrent sans dé-  
fense à leurs redoutables ennemis.

Il y eut une seconde de silence solennel ; hommes et  
monstres échangèrent un regard suprême ; puis les dé-  
tonations éclatèrent, et un nuage de fumée enveloppa un  
moment les assaillants.

M. Bonnington et les deux commis de la Compagnie  
avaient seuls tiré, M. Gus s'était contenté de regarder.  
Quant au major, il tenait sa carabine chargée, et attendait  
une occasion favorable. Elle ne se fit pas longtemps at-  
tendre.

Dès que la fumée se fut dissipée et que l'on put aperce-  
voir de nouveau les ruines de la vieille pagode, deux ti-  
gres seulement étaient debout ; le troisième se roulait à  
leurs pieds dans les dernières convulsions de l'agonie.

Le temps d'arrêt fut court. Déjà les chasseurs s'étaient  
armés de carabines chargées, et le combat allait recom-  
mencer de plus belle. Mais, soit que les tigres eussent  
compris le désavantage de leur position, soit que la mort  
de leur compagnon leur eût inspiré une ardeur nouvelle,  
sans donner à leurs adversaires le loisir de les mettre  
en joue, ils s'élançèrent à travers l'espace en dirigeant  
leurs bonds vers les éléphants.

Le premier était le plus vieux, le plus courageux, le  
plus irrité. Une balle l'avait blessé au flanc, et son sang  
coulait en abondance ; il voulait une vengeance mémora-  
ble, et il alla tomber sur l'éléphant qui portait le major  
et milady Turner.

Mais avant qu'il eût décrit sa courbe dans l'air, le  
major l'avait ajusté, et l'animal, frappé cette fois en  
pleine poitrine, tombait avec des mugissements terribles  
sur les ruines mêmes de la pagode.

Son compagnon fut plus heureux.

C'était le plus jeune, le plus beau, le plus fier !...  
Avant de prendre son élan et de choisir sa victime, il  
exécuta à droite et à gauche des bonds d'une hardiesse  
inouïe ; il allait et venait, ouvrant ses narines, montrant  
ses dents fines, lançant des regards qui ressemblaient à  
des éclairs. Les chasseurs oubliaient le danger pour le  
suivre dans ses évolutions pleines de souplesse, et pen-  
dant quelques secondes on eût pu croire que l'on assistait  
au spectacle inoffensif de quelque arène civilisée.

Tout à coup, cependant, le monstre s'arrêta ; toute la  
peau de son muse s'était contractée, et se retirait des  
narines au front.

Il ne poussa qu'un mugissement, un seul, mais les  
chasseurs en frissonnèrent, comme au contact d'une  
griffe invisible.

Le monstre avait bondi, et, pendant que les regards  
éblouis le cherchaient encore à la place qu'il occupait,

On lit dans le *Moniteur* :

Les questions religieuses ont donné lieu, dans ces derniers temps, à des discussions dont le gouvernement n'a pas cru pouvoir gêner l'indépendance, tout en en déplorant parfois les excès.

Ces discussions tendent à prendre un caractère plus passionné, et des agressions violentes sont dirigées chaque jour par la voie des journaux et des brochures contre le clergé catholique.

Le gouvernement, dont le devoir est de faire respecter la religion et ses ministres, invite les écrivains à la modération, dont quelques-uns d'entre eux se sont écartés, et il est résolu à provoquer la répression des attaques de cette nature qui dégèneraient en délits qualifiés par la loi.

Sur la communication qui lui en a été faite par M. le ministre de l'intérieur, M. le garde-des-sceaux vient de déférer au parquet deux brochures, l'une intitulée : *Crimes, délits et scandales au sein du clergé dans ces derniers temps*, et l'autre : *Les petits livres de la rue de Fleurus*. Une instruction a été immédiatement ouverte contre les auteurs de ces publications.

La discussion commencée au Sénat sur une pétition de dix habitants de Cahors, demandant l'abrogation des articles 201 à 208 du Code pénal, a été terminée vendredi par le vote presque unanime de l'ordre du jour. S. Em. le cardinal Mathieu, M. le ministre président du conseil d'Etat, le ministre de l'instruction publique, ont pris la parole dans ce débat. (Le Pays.)

Le Corps-Législatif, dans sa séance du 30 mai, a entendu la lecture du projet de loi portant modification de la législation sur la presse. Ce projet, qui ne contient qu'un article, dispose que le premier paragraphe de l'art. 32 de la loi du 17 février 1852 est abrogé en ce qui concerne la suppression de plein droit d'un journal condamné deux fois pour délit et contravention.

Le deuxième paragraphe du même article est abrogé. Tout avertissement donné en vertu du paragraphe 3 dudit article est périmé deux ans après sa date.

Dans la même séance, le Corps-Législatif, sur le remarquable rapport de M. Réveil, vice-président, a voté à l'unanimité en faveur de M<sup>me</sup> Conat, veuve Bosquet, mère du maréchal Bosquet, une pension de six mille francs, à titre de récompense nationale. (Idem.)

#### FAITS DIVERS.

Un décret impérial, inséré au *Moniteur*, proroge la session du Corps-Législatif du 4 juin au 19 du même mois.

Le journal officiel contient également la promulgation d'un décret portant nomination des membres du conseil impérial de l'instruction publique pour l'année 1861. Le conseil est convoqué, le 25 de ce mois, pour une session ordinaire de quinze jours.

— Le *Moniteur belge* du 4<sup>or</sup> juin publie deux arrêtés royaux par lesquels S. Ex. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et S. Ex. M. Rouher, ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics de France, sont nommés grand-cordon

il se ruait, en tourbillonnant, vers l'éléphant où Lucy, mourante de peur, s'agenouillait auprès de son père.

Dix coups de feu retentirent inutilement; le tigre passa rapide au milieu des balles, arriva, sans avoir été atteint, sur le *howdah* où se trouvaient M. Bonnington et sa fille.

Il n'en fallait pas tant pour jeter l'épouvante dans le cœur de tous les spectateurs et le désordre dans leurs rangs. Vingt cris de terreur s'élevèrent à la fois, et le jemidar, suivi de quelques hommes, se précipita éperdu vers le tigre.

En ce moment, M. Bonnington, renversé par la chute du monstre, venait de tomber, blessé et sanglant, au milieu des chasseurs accourus. Miss Lucy était restée évanouie dans le *howdah*...

L'anxiété fut profonde pendant quelques instants; milady Turner jetait des cris perçants, tandis que le major, debout sur son éléphant et la carabine armée, attendait que le tigre se découvrit pour lui envoyer une balle. Vingt fusils étaient braqués dans la même intention, mais nul n'osait faire feu, de peur qu'un projectile maladroît n'allât frapper la pauvre Lucy. Cette situation ne dura qu'une minute peut-être, mais une minute qui parut à tous longue comme un siècle.

Cependant, et par un bonheur inouï, le tigre, étonné de se trouver au milieu de ses adversaires silencieux, et craignant sans doute quelque piège, promenait ses regards provoquants sur tout ce qui l'entourait. Miss Lucy était étendue sans connaissance dans le *howdah*, et le

de l'ordre de Léopold, en témoignage particulier de la haute bienveillance de S. M. le roi des Belges.

— D'après un relevé officiel sur l'incendie de Glaris (Suisse), il a été consumé 616 maisons et dépendances. Le dommage est évalué à quinze millions.

Le comité de secours a reçu jusqu'à ce jour 630,000 fr. de dons en argent, dont 5,000 de S. M. Napoléon III, 2,000 de S. S. le pape Pie IX, 1,200 du grand duc de Bade et 27,000 des Suisses résidant à Paris.

— Des correspondances particulières, adressées de Chine au *Moniteur de l'Armée*, fournissent, entre autres renseignements sur les envahissements des rebelles dans plusieurs provinces de l'empire, les détails suivants.

Un officier qui avait assisté en 1842 à la signature du traité conclu à Nanking entre les Anglais et les Chinois a été navré de douleur en revoyant cette ville, au mois de mars dernier. Elle n'offre plus qu'un monceau de décombres. Les monuments, les palais, les édifices religieux, que l'incendie de 1842 avait épargnés, ont presque tous disparu.

Le chef-d'œuvre de l'architecture chinoise, le Pao-geu-tse ou temple de la Reconnaissance, construit au quatorzième siècle par l'empereur Younglo, a été abattu en 1858, ainsi que le monastère qui en dépendait et la célèbre tour de porcelaine, si souvent décrite. Il ne reste plus de cette tour que l'étage inférieur, à moitié ruiné. On sait qu'elle avait autrefois neuf étages et 66 mètres de hauteur.

Le pao-geu-tse a été détruit parce qu'un astrologue aurait dit que lors de la construction de cet édifice, on avait employé de l'or et de l'argent au lieu de fer, et qu'en le démolissant on retrouverait ces matières précieuses.

Si quelques rares monuments sont encore debout, c'est parce qu'ils ont été mis à l'usage des soldats de l'armée insurrectionnelle; de ce nombre se trouve le bel Observatoire astronomique, construit en 1707 par les jésuites. On y a installé un poste de vigies, chargé de surveiller la campagne. Toutefois, il ne reste plus de cet édifice que les gros murs; l'intérieur est complètement dégradé.

Les fortifications de la ville ont été également conservées; on voit encore la triple enceinte élevée par les premiers empereurs de la dynastie des Mings, qui avaient fait de Nanking leur capitale. Les troupes impériales ne pourraient que très-difficilement les enlever; elles y ont plusieurs fois échoué.

La ville de Nanking, malgré sa complète dégradation, a été encore moins maltraitée que les autres; plusieurs de ces dernières se trouvent dans un état impossible à décrire.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre viendra présider nos courses. Il sera accompagné de M. le général Fleury, premier écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, et de M. le général Ferrey.

Le premier jour du Sacre a été fêté à Saumur avec beaucoup de pompe. La procession a, suivant l'usage, parcouru notre ville. Derrière le dais étaient rangées toutes les autorités civiles et militaires et

le moindre soupir, le plus léger mouvement devait la perdre. Un silence effrayant régnait de toutes parts, l'on n'entendait plus à cette heure que le souffle enflammé du monstre.

Tout à coup, l'animal exécuta un bond et se retourna sur lui-même. Un incident aussi singulier qu'inattendu avait détourné son attention.

Un homme, que nul des chasseurs ne connaissait, et que l'on n'avait point encore vu jusqu'alors, venait de se cramponner à la trompe de l'éléphant docile, et, armé d'un long couteau de chasse, la ceinture garnie d'une paire de pistolets, il s'avancait hardiment, en cherchant à attirer de son côté toute l'attention du tigre. — Nous venons de voir qu'il avait réussi.

Chacun respira. Cet homme jouait sa vie à un jeu où il devait certainement perdre; mais la diversion qu'il imaginait allait sauver miss Lucy, et des applaudissements frénétiques partirent de tous les points.

L'inconnu n'y prit pas garde et continua d'avancer; le monstre mugissait et labourait la carapace de l'éléphant de ses griffes irritées; une colère sanglante allumait ses regards, il était redevenu plus terrible et plus menaçant encore!

En ce moment, son adversaire plaça son couteau entre ses dents, tira ses deux pistolets de sa ceinture, et en lâcha aussitôt la détente.

Les deux coups de feu furent suivis d'un dernier mugissement, et le tigre, bondissant sur son ennemi, alla tomber en l'emportant entre ses griffes, à vingt pas du

l'état-major de l'Ecole; un grand concours de fidèles suivait le cortège. La musique de l'Ecole a exécuté de brillantes symphonies pendant le trajet de la procession.

#### Courses de Saumur. — Programme de 1861.

Deux jours, 11 et 13 Aout.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 11 AOUT.

1<sup>o</sup> Prix de Circonscription, 800 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850.) — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

2<sup>o</sup> Prix du Conseil général de Maine-et-Loire, 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés, dans le département de Maine-et-Loire, et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée, 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

3<sup>o</sup> Un objet d'art.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

4<sup>o</sup> Un objet d'art.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, sur leurs chevaux d'armes.

5<sup>o</sup> Un objet d'art.

Pour MM. les Sous-Maitres de manège, montant des chevaux de carrière.

6<sup>o</sup> Steeple-chase (gentlemen-riders), 2,500 francs donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie,

Pour chevaux de toute espèce et de toute provenance. — Entrée, 100 fr. — Moitié forfait. — Le deuxième doublera son entrée. — Poids : 70 kilog. — Le gagnant d'une course de haies ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 3 kilog. de surcharge; de deux de ces prix, 5 kilog.; d'un steeple-chase de 3,000 fr., 7 kilog.; de deux de ces prix, 10 kilog. Tout cheval né en France aura une modération de poids de 3 kilog.; s'il est né et élevé dans l'Ouest, de 5 kilog. — Tout officier n'ayant jamais gagné une course publique recevra 2 kilog. — Les décharges et surcharges se cumuleront. — Distance : 4,000 mètres environ, 20 obstacles à franchir. Cinq engagements ou pas de course. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. GRAND-HOMME, au secrétariat du Jockey-Club, rue de Grammont, n<sup>o</sup> 30, à Paris, jusqu'au 15 juillet prochain, avant 4 heures du soir.

LUNDI 12 AOUT,

#### CARROUSEL

De l'Ecole impériale de Cavalerie.

DEUXIEME JOUR, MARDI 13 AOUT.

1<sup>o</sup> Prix de l'arrondissement de l'Ouest, 2,000 fr.

Pour chevaux entiers et juments appartenant à la circonscription des courses de l'Ouest. — Entrée, 20 fr. pour le fonds de course; le second retirera son entrée. — Distance : 2,500 mètres en une épreuve. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850.)

jemidar et des hausamaux effrayés.

Il y eut alors un mouvement unanime parmi tous les chasseurs, et chacun se précipita à l'envi vers l'endroit où allait se dénouer le drame.

M. Gus-Brough s'était rapproché de M. Bonnington, dont la joie saurait à peine se décrire, et les deux amis se tenaient étroitement embrassés.

— Lucy! ma pauvre Lucy! disait le père, Dieu me la rend, Dieu soit béni!

— Sans doute, sans doute, répartit M. Gus-Brough, et c'est un grand bonheur qu'un homme va peut-être en ce moment payer de sa vie.

— Croyez-vous?

— C'est probable.

— Mais quel est donc cet homme?

M. Gus-Brough secoua tristement la tête.

— Cet homme, répondit-il, votre désespoir et votre trouble vous ont empêché de le reconnaître tout à l'heure. Mais, moi, mon ami, je n'ai pu m'y tromper une seconde.

— Et qui est-il?

— C'est un triste souvenir!... il a indignement abusé de votre confiance, il vous a forcé à venir chercher à Calcutta une fortune que vous aviez laborieusement édifiée à Londres.

— Samuel! interrompit M. Bonnington.

— Lui-même, répondit M. Gus-Brough.

— Est-ce possible!

— Oui, mon pauvre!

2° **Prix du chemin de fer. — Course de haies** (gentlemen-riders), 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun, 67 kilog. 1/2. — Entrée, 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 3 kilog. de surcharge. Le vainqueur d'une course de haies ou d'un steeple-chase portera 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix portera 4 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kilog. de moins. — Tout officier n'ayant jamais gagné une course publique portera 2 kilog. de moins. Distance : 4,100 mètres environ et 12 haies de 1 mètre 10 à franchir. — Cinq engagements ou pas de course. Les engagements pour cette course seront reçus au secrétariat du Jockey Club, à Paris, rue de Grammont, n° 30, jusqu'au 15 juillet, avant 4 heures du soir.

3° **Course de haies** (gentlemen-riders), un objet d'art.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 4 ans à 7 ans inclusivement, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 3 mai 1856.) — Distance : 1,500 mètres avec 6 haies de 1 mètre 10 à franchir. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. VALLON, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie, jusqu'au 15 juillet, avant 4 heures du soir.

4° **Un objet d'art.**

Pour MM. les Sous-Officiers élèves instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

5° **Un objet d'art.**

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

6° **Un objet d'art.**

Pour MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes ou ceux appartenant à des officiers de l'École, à l'exclusion des chevaux de pur-sang.

7° **Grand Steeple-chase** (gentlemen-riders), 5,000 fr. donnés par l'administration des Haras.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné en un ou plusieurs steeple-chases une somme de 5,000 fr. portera 3 kilog. de surcharge, de 6,000 fr. et au dessus 5 kilog. — Tout officier n'ayant jamais gagné une course publique recevra 2 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Entrée, 200 fr., la moitié des entrées au second.

Le vainqueur pourra être réclamé aux prix suivants :

Cheval entier ou jument de pur-sang.. 12,000 fr.  
Cheval entier ou jument de demi-sang. 10,000  
Cheval hongre de toute espèce..... 8,000  
Cinq engagements ou pas de course.

Les engagements pour cette course seront reçus, jusqu'au 15 juillet, avant 4 heures du soir, chez M. GRANDHOMME, au secrétariat du Jockey-Club, rue de Grammont, n° 30, à Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et

adressés à M. VALLON, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie, avant le samedi 10 août 1861, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait, la désignation exacte du cheval engagé, les couleurs du cavalier, sera considéré comme nul.

Saumur, le 6 mai 1861.

Les commissaires spéciaux, nommés par le ministre, pour les prix donnés par le gouvernement,  
V<sup>te</sup> DE WALL COMMI<sup>te</sup> GUÉRIN, A. DE LIGNIÈRES.

Approuvé :

L'aide de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras, S<sup>g</sup>nd : G<sup>l</sup> FLEURY.

VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

**ÉLECTION d'un Conseiller général et d'un Conseiller d'arrondissement pour le canton Sud de Saumur, et d'un Conseiller d'arrondissement pour le canton Nord-Est de Saumur.**

Le Maire de la ville de Saumur, rappelle à MM. les Electeurs des cantons Sud et Nord-Est de Saumur, que le scrutin pour l'élection d'un membre du Conseil général et de deux Conseillers d'arrondissement, à la nomination desquels ces cantons doivent procéder, s'ouvrira le samedi 15 juin prochain, à huit heures du matin, et durera, ce jour-là, jusqu'à six heures du soir; et qu'il sera repris le lendemain 16 juin, à pareille heure, et définitivement clos ledit jour, à quatre heures du soir.

Les deux assemblées se réuniront, savoir :  
Canton Sud, grande salle de l'Hôtel-de-Ville;  
Canton Nord-Est, foyer de la salle de Spectacle.  
Des cartes d'Electeurs seront portées à domicile.  
MM. les Electeurs qui n'auraient pas reçu leurs cartes, la veille de l'élection, sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, où seront rapportées toutes celles qui ne pourront être remises, par suite d'absence ou de changement de domicile.

Saumur, le 3 juin 1861.

LE MAIRE,

Signé : DUTERME, adjoint.

### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 3 juin 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

|               |             |
|---------------|-------------|
| Bœuf ou vache | 1 fr. 25 c. |
| Veau          | 1 10        |
| Mouton        | 1 45        |

M. le Maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent donne avis qu'on a besoin d'un CANTONNIER dans cette commune, et désire que la place vacante soit occupée le plus tôt possible, par quelqu'un digne de confiance.

Le Maire, DE LAFRÈGEOLIERE.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après les nouvelles de l'Herzog, pacha aurait été accueilli avec méfiance par la population musulmane. D'autre part, les conditions accordées n'auraient pas satisfait les chrétiens.

Turin, le 2 juin 1861. — Le comte de Cayo est en voie de guérison. La fête nationale a été splendide. L'ordre a été parfait. — Havas.

La vertu bienfaisante de la *Pommade épidermale*, de CHALMIN, consiste à délivrer promptement les cheveux des pellicules nuisibles qui en compromettent la santé et en gênent le développement. On l'emploie avec succès pour les enfants et les adultes. Les dames la recherchent, parce qu'elle rend à la peau fatiguée sa souplesse et son éclat; douée du privilège d'empêcher la décoloration des cheveux, elle n'est pas moins en faveur auprès des personnes qui craignent de voir leurs cheveux blanchir, quand leur corps et leur esprit restent jeunes. (279)

### Avis aux propriétaires de chevaux Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Roger-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, mollettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, M. Menière, ph.; à Cholet, M. Boutems, ph.

### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La semaine a été d'un calme parfait à la Bourse, et le marché de la rente n'a offert que des fluctuations insignifiantes. Le 3 0/0 a oscillé constamment de 69.25 à 69.50, aussi exempt de faiblesse que privé d'élasticité. Nous n'avons à signaler nul indice d'efforts tentés dans un sens ou dans l'autre pour influencer sérieusement les cours, et les spéculateurs paraissent accepter facilement la situation dans laquelle le marché reste immobile depuis une quinzaine de jours. La liquidation cependant commence à se rapprocher de nous. Le découvert aidant, il n'y a aucune exagération à entrevoir le cours de 70 fr. pour l'époque très-prochaine où le coupon du semestre sera détaché sur la rente.

En général, le marché des chemins a en des allures moins fermes que précédemment, et les lignes qui ne sont pas restées stationnaires, ferment presque toutes en baisse. Les chemins espagnols ont donné lieu à des transactions suivies. Le Séville-Xérès est remonté au pair, grâce à l'amélioration constante de ses recettes. Elles s'élèvent, après une première année d'exploitation incomplète, à plus de 33,000 francs par kilomètre.

Les chemins Portugais sont fermes aux environs de 440. Cette entreprise est dans une excellente situation, et doit détacher au mois de juillet un dividende de 20 fr. par action.

Le marché des obligations est assez bien tenu. On continue à rechercher les titres du Crédit foncier, actions et obligations. On s'étonne que les obligations communales émises par le Crédit foncier ne soient cotées que 430 à 435, alors que celles de la

aujourd'hui noblement la faute qu'il a commise et le chagrin qu'il vous a causé! Certes, la vie de notre chère Lucy vaut bien les bank-notes qu'il a brûlées dans la capitale des Trois-Royaumes.

M. Bonnington ne répondit pas tout de suite; il prit la main de M. Gus-Brough, et la serra un moment silencieusement dans les siennes.

— Le doigt de Dieu est dans tout ceci, dit-il enfin, d'une voix émue, et le retour de Samuel m'explique bien des mystères dont la cause était restée ignorée pour moi jusqu'à ce jour. Oui, mon ami, cet homme m'a causé le plus cruel chagrin que j'ai éprouvé de ma vie; mais j'avais commis une faute, moi-même, et ce n'était là que le juste châtement que j'avais mérité, j'avais offensé Dieu, et Dieu m'a puni; mais le bonheur que j'éprouve en ce moment rachète le passé tout entier, et je suis doublement heureux de le devoir à Samuel... Prions donc le ciel, mon ami, pour qu'aucune douleur ne vienne troubler la joie de toute la journée.

En ce moment, une grande clameur s'éleva du sein des chasseurs groupés autour du tigre, et des hurras, laudatifs vinrent annoncer à M. Bonnington et à M. Gus-Brough que Samuel Hampden était sorti victorieux de sa lutte avec le monstre.

Quelques haussements étaient montés sur l'éléphant où était restée miss Lucy, et ils venaient de descendre la jeune fille quand les hurras se firent entendre.

Comme on touchait le sol, miss Lucy sortit enfin de son évanouissement : elle n'avait rien vu, rien entendu

de ce drame sauvage, et quand elle rouvrit les yeux, la première personne que son regard rencontra fut Samuel Hampden.

Elle poussa un cri de terreur, et se tourna vers son père.

Samuel était fort pâle, le sang coulait abondamment d'une blessure que lui avait faite le tigre; miss Lucy crut à un plus grand malheur.

— Samuel! dit-elle d'une voix étouffée à son père, qui la couvrait de baisers, Samuel blessé mortellement!

— C'est lui qui t'a sauvée, mon enfant, interrompit M. Bonnington.

— Mais en exposant ses jours!

— Dieu le protégeait.

— Il va mourir, peut-être!

M. Bonnington sourit doucement et pressa sa fille contre son cœur.

— Non, mon enfant, dit-il, Samuel ne mourra pas, car maintenant le passé est oublié, et l'avenir peut être encore heureux.

— Que voulez-vous dire?

— Je dis, répondit le père, que tout m'est expliqué dès aujourd'hui et que je ne veux plus que ma Lucy soit pâle et triste comme par le passé. Demain, mon enfant, j'irai trouver M. Hampden, et, qui sait, si tu ne t'y opposes pas, peut-être pourrai-je me l'attacher par des liens plus doux que ceux de la reconnaissance et de l'amitié.

Une subite rougeur colora à ces mots les joues de

la charmante enfant et elle cacha sa tête sur la poitrine de son père.

Qu'est-il besoin d'ajouter à ce qui précède?

Samuel avait perdu sa sœur, peu de temps après la catastrophe de Lombard-street. Il s'était retrouvé alors seul au monde, sombre, triste, désespéré. — Quoi qu'il eût fait pour étouffer ce sentiment dans son cœur, il aimait miss Lucy, avec tout l'oubli d'une âme ardente et jeune. — Il savait que M. Bonnington était parti pour Calcutta avec sa fille; une sorte d'instinct plus fort que sa volonté le poussa vers l'Inde, et il y arriva presque en même temps que celle qu'il aimait. — Le lecteur sait le reste.

Sans s'être jamais fait remarquer, il quittait rarement les traces de Lucy; il la suivait partout, caché avec soin à tous les regards, heureux seulement de la voir passer et d'entendre parfois le son aimé de sa voix. C'est ainsi qu'il s'était trouvé près des ruines de la vieille pagode.

Environ six mois après cet incident, M. Samuel Hampden épousait miss Lucy Bonnington, et, à partir de ce moment, rien ne vint plus troubler leur bonheur.

Aujourd'hui encore, ils habitent l'Inde, et Gus-Brough, qui y fait de temps à autre des excursions pour le compte de la Société de statistique, prétend que dans les 64,398 maisons ou cabanes de Calcutta, on chercherait en vain un ménage plus heureux.

PIERRE ZACCONE.

FIN.

de Paris, analogues pour l'intérêt et les lots égoiciot à 465 fr.

Les obligations communales 3 0/0, créées en vertu de la loi du 6 juillet 1860, sont une espèce d'omnium des dettes des communes. Elles ont pour garantie collective toutes les communes qui ont emprunté au Crédit foncier, et offrent par conséquent un placement d'une sécurité de premier ordre. Elles donnent droit en outre à des lots montant à 300,000 fr. par an; une seule obligation peut gagner 100,000 fr.

Nous avons signalé l'ouverture de la souscription aux obligations émises par la société houillère et métallurgique des Asturies, sous les auspices d'une maison qui n'a jamais patronné que des entreprises sérieuses. L'empressement du public à souscrire prouve que les conditions exceptionnelles de cette affaire sont appréciées par les capitaux. Rappelons ici que la Société est constituée au capital de 15 millions de francs, 8 millions en actions et 7 millions en obligations. La valeur bien constatée des possessions de la Société est de 14 millions de fr. et cependant la totalité des apports n'a pas dépassé 8,500,000 fr. Il résulte de cette différence un boni de 9 millions au profit des actionnaires, et l'on comprend dès-lors l'avantage qui est réservé aux

souscripteurs de trois obligations autorisés à réclamer une action au pair, soit à 500 fr. E. DUTIL.  
(Correspondance hebdomadaire.)

**Marché de Saumur du 1<sup>er</sup> Juin.**

|  |  |
|--|--|
| Froment (hec. de 77 k.) 26 27          | Huile de lin . . . . . 49 —            |
| 2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 25 25 | Paille hors barrière 48 26             |
| Seigle . . . . . 17 20                 | Foin . . . . . 63 36                   |
| Orge . . . . . 12 80                   | Luzerne (les 750 k.) 66 50             |
| Avoine (entrée) . . 14 —               | Graine de trèfle . . 60 —              |
| Fèves . . . . . 17 20                  | — de luzerne. 50 —                     |
| Pois blancs. . . . . 36 —              | — de colza . . 28 50                   |
| — rouges . . . . . 40 —                | — de lin . . . . . 28 —                |
| Cire jaune (50 kil) . 490 —            | Amandes en coques (l'hectolitre) . — — |
| Huile de noix ordin. 60 —              | — de chenevis. 48 —                    |
| — de chenevis. . . 48 —                | — cassées (50 k.) 66 —                 |

**COURS DES VINS (1).**

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| BLANCS.                                   |                                 |
| Coteaux de Saumur 1859. . . . .           | 1 <sup>re</sup> qualité 120 à » |
| Id. . . . .                               | 2 <sup>e</sup> id. 100 à »      |
| Ordin., environs de Saumur, 1860. . . . . | 1 <sup>re</sup> id. 80 à »      |
| Id. . . . .                               | 2 <sup>e</sup> id. 75 à »       |
| Saint-Léger et environs 1860. . . . .     | 1 <sup>re</sup> id. 75 à »      |
| Id. . . . .                               | 2 <sup>e</sup> id. 70 à »       |
| Le Puy-N.-Dame et environs, 1860. . . . . | 1 <sup>re</sup> id. 70 à »      |
| Id. . . . .                               | 2 <sup>e</sup> id. 65 à »       |

(1) Prix du commerce.

|                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| La Vienne, 1860. . . . .         | 60 à 65                         |
| ROUGES.                          |                                 |
| Souzay et environs 1859. . . . . | 120 à 145                       |
| Champigny, 1858. . . . .         | 1 <sup>re</sup> qualité 260 à » |
| Id. . . . .                      | 2 <sup>e</sup> id. 210 à »      |
| Id. 1859. . . . .                | 1 <sup>re</sup> id. 210 à »     |
| Id. . . . .                      | 2 <sup>e</sup> id. 140 à »      |
| Varrains, 1860. . . . .          | 75 à 80                         |
| Id. 1859. . . . .                | 120 à 140                       |
| Bourgueil, 1859. . . . .         | 1 <sup>re</sup> qualité 180 à » |
| Id. . . . .                      | 2 <sup>e</sup> id. 140 à »      |
| Id. 1860. . . . .                | 1 <sup>re</sup> id. 60 à »      |
| Id. . . . .                      | 2 <sup>e</sup> id. 50 à »       |
| Restigny 1860. . . . .           | 50 à »                          |
| Chinon, 1859. . . . .            | 1 <sup>re</sup> qualité 130 à » |
| Id. . . . .                      | 2 <sup>e</sup> id. 120 à »      |
| Id. 1860. . . . .                | 1 <sup>re</sup> id. 55 à »      |
| Id. . . . .                      | 2 <sup>e</sup> id. 50 à »       |

**BOURSE DU 1<sup>er</sup> JUIN.**

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 50  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 96 40.

**BOURSE DU 5 JUIN.**

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 69 10.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. COULON, ancien notaire à Brain-sur-Allonnes, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE BOIVIN.**

Les créanciers de la faillite du sieur Boivin, aubergiste à Vihiers, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 537 du Code de commerce, à se présenter, le lundi 10 juin courant, à huit heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 6 juin 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée D<sup>lle</sup> Marie-Louise LE SEPT DE BOISANDRÉ, rentière, sise à Saumur, rue Courcouronne, près l'église Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, draps, serviettes, essuie-mains, glaces, pendules, chiffonnier en bois de rose marqueté, anciens meubles sculptés, fauteuil et chaises garnies, bergère et fauteuil Louis XV, gravures, tableaux, bibliothèque d'anciens livres, argenterie, montre en or, tabatières, anciennes dentelles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

JARDIN très-affranchi, de 44 ares, à l'entrée de la rue d'Offard, près les Capucins, avec logements et magasin sur la cour d'Offard.

S'adresser audit notaire. (282)

**A VENDRE**

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

L'HERBE DU PRÉ TILLION,

Situé près la Ronde.

S'adresser, samedi 8 juin, à l'hôtel de France, à M. BERGE.

On vendrait également le fonds, en totalité ou par lots. (283)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

Pour cessation d'affaires.

LA FABRIQUE A PLATRE de M. LEGUIN, bien achalandée, située sur la Levée Neuve, près la Croix-Verte, joignant les ateliers de M. Passedort, mécanicien, et marchant par une transmission de sa machine à vapeur. Avec cette transmission, on peut broyer facilement 1,500 kilogrammes de plâtre par heure.

Dans le même établissement fonctionne, par un manège, une scie circulaire pouvant débiter, par heure, 200 mètres de lattes ou de treillages. S'adresser à M. LEGUIN, à l'usine. Toutes facilités pour les paiements.

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Aux enchères publiques,

À la Ronde, commune de Vivy, en la demeure de feu M<sup>me</sup> LABORIE, par le ministère de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, le dimanche 9 (neuf) juin 1861, à midi, et les dimanches suivants, s'il y a lieu.

On vendra :

Lits de domestiques complets, commodes, armoires, fauteuils antiques, tables, harnais, calèche et autres voitures, charrettes, tombereau; Bois de hanoche, cotrets, bois d'ouvrage; Orangers, citronniers et autres fleurs, divers outils de jardinage et un grand nombre d'autres objets.

On vendra également deux beaux chevaux de calèche, pouvant s'atteler séparément, âgés de 6 ans; un beau chien de Terre-Neuve, âgé de 8 mois, et plusieurs faisans.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (270)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALBAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 9, occupée par M. Gaillard, épicer;

ET UNE MAISON,

Sise à l'angle de la rue Courcouronne et de la place Saint-Nicolas, en face de l'église.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (269)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON,

Sise rue du Petit Maigre. S'adresser à M. RIVAUD. (241)

**A VENDRE OU A LOUER**

GRANDE MAISON

AVEC TOUTES SERVITUDES DÉSIRABLES,

Rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BARRABANT, fabricant de billards, 33. (232)

**A CÉDER DE SUITE**

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

**A CÉDER**

DE SUITE,

UNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans une bonne résidence (chef-lieu de canton.)

S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17. (285)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON

Nouvellement restaurée, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 30.

S'adresser à M<sup>me</sup> PINBAU-BAUDRY, rue des Payens, n<sup>o</sup> 3. (208)

MM. JAGOT, FRÈRES ET SŒURS, rue du Puits-Neuf, demandent UN APPRENTI pour la nouveauté.

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

GUÉRISON DE LA VIGNE, Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD FILS, négociant en vins à Saumur.

Prix: 35 fr. le sac de 100 kilos. Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

**BAINS DE MER DE SAINT-MALO.**

Plage et piscine aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux: vie peu chère, logements et hôtels confortables. (198)

**POMMADE DES CHATELAINES**

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 3 fr. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>e</sup> à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes. A Saumur, chez M. BAZZAN, pharmacien; à Angers, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

**HYGIÈNE DE LA TOILETTE**

**VINAIGRE ANGLAIS**

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu cause par l'action du rasoir. Enfin, il est antipeptique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 4 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Fiers de France et de l'Étranger

A SAUMUR, chez MM. B. Izeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sous